



L'apprentissage – la voie de la réussite

La promotion 2016 à l'honneur

Ce dimanche 5 février 2017, la Chambre de Commerce, la Chambre des salariés et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ont organisé à la Philharmonie la remise solennelle des diplômes et des certificats sanctionnant l'apprentissage dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie et de la restauration, des services et du socio-éducatif. 640 lauréats ont été honorés en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, de Claude Meisch, ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. 79 certificats de la « Promotion du Travail », ont également récompensé les apprentis qui se sont distingués par des efforts particuliers.

Au Luxembourg, la formation professionnelle initiale, plus connue sous le terme d'apprentissage, est une formation qui se déroule en mode « dual » (en école professionnelle et en entreprise), favorisant ainsi le rapprochement du monde scolaire et du monde de l'économie. Le contrat d'apprentissage, conclu pour la durée de la formation entre le jeune et une entreprise exerçant une activité dans le secteur visé, permet à l'apprenti d'acquérir une qualification correspondant aux besoins de l'entreprise.

La Chambre de Commerce gère la majorité des contrats d'apprentissage signés au Luxembourg. A noter que la Chambre des salariés est responsable avec les Chambres patronales pour la totalité des contrats d'apprentissage. Sous la devise « Plus de jeunes, des jeunes mieux formés », la Chambre de Commerce répond aux défis que pose la formation professionnelle au plan national pour sensibiliser les jeunes à l'apprentissage et assurer une formation de qualité.

Lors de son allocution de bienvenue, Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce, s'est réjoui des résultats encourageants de la promotion 2016 qui affiche fièrement un taux de réussite de 84%. Autre chiffre positif : plus de 1.000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été enregistrés à la rentrée 2016-2017. Un joli succès qui peut s'expliquer par une qualité et une image de marque accrues de cette voie de formation. A ce titre, la Chambre de Commerce a lancé en avril 2016, la campagne de sensibilisation « winwin ». Cette campagne poursuit un double objectif, à savoir informer les jeunes des avantages de l'apprentissage et motiver les entreprises à s'engager dans la formation d'apprentis.





Dans ce contexte, Monsieur Thelen a remercié les entreprises pour avoir déclaré un nombre important de postes d'apprentissage, mais il a déploré que malgré le nombre élevé de nouveaux contrats enregistrés, trop de postes d'apprentissage soient restés vacants, alors que certains jeunes étaient sans entreprise-formatrice. Ce phénomène s'explique, entre autres, par le niveau de qualification souvent déficient des apprentis à la recherche d'un contrat d'apprentissage et par les effets d'une orientation scolaire et professionnelle encore perfectible. Pour palier à cette situation, la Chambre de Commerce a lancé l'outil « TalentCheck » qui détecte les talents des jeunes et constitue une aide précieuse pour les entreprises dans le cadre du recrutement des apprentis. Depuis sa mise en place en mars 2016, environ 1.000 jeunes ont pris part au « TalentCheck ». Un véritable succès qui prouve que ce dispositif facilitant et optimisant l'orientation des jeunes, répond à un réel besoin sur le terrain.

En conclusion, Carlo Thelen a assuré que la Chambre de Commerce poursuivrait son engagement dans l'intérêt des entreprises et qu'elle continuera à apporter son soutien au ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire de la réforme de la formation professionnelle qui s'avère toujours très complexe sur le terrain.

Lors de son allocution, le vice-président de la Chambre des salariés (CSL), Marc Glesener, a félicité les lauréats et a salué les efforts des majors de promotion. Il a en particulier tenu à remercier les entreprises-formatrices ainsi que les lycées qui s'engagent au jour le jour dans la formation professionnelle.

Monsieur Glesener a également invité les jeunes diplômés à ne pas se reposer sur leurs lauriers en rappelant que notre société est en perpétuelle évolution. Il a fortement recommandé aux lauréats de continuer à se former car l'impact grandissant de la digitalisation de notre société aura des répercussions sur la quasi-totalité des métiers ainsi que sur nos vies privées. A ce sujet, il a insisté sur la nécessité et l'importance de la mise en place d'un système cohérent de formation tout au long de la vie offrant une orientation de qualité à tout âge.

Dans ce contexte, le vice-président de la CSL a tenu à informer que plusieurs chantiers visant à améliorer le système de « formation tout au long de la vie » sont actuellement en cours. D'ailleurs un groupe de travail, composés entre autres de représentants du Ministère de l'Education nationale de l'Enfance et de la Jeunesse et de représentants de chambres professionnelles, travaillent activement à la réforme de la formation professionnelle initiale afin de l'améliorer.

Ensuite, il a tenu à rappeler que notre système de formation initiale ne devait pas perdre de vue sa mission de formation à la citoyenneté. Il est important de bien former des individus à un métier, mais l'enseignement général doit garder une place importante dans toutes les formations. Les écoles doivent

2/3





également former des citoyens critiques et engagés afin qu'ils puissent contribuer activement dans notre société démocratique à maintenir nos valeurs et à améliorer notre qualité de vie.

Pour conclure, Marc Glesener a souhaité beaucoup de succès aux lauréats tout au long de leur vie professionnelle et personnelle.

La remise des diplômes de fin d'apprentissage a également été l'occasion pour la Chambre de Commerce et la Chambre des salariés d'offrir un chèque-formation à tous les lauréats.

Claude Meisch a remercié les parties prenantes - chambres professionnelles, lycées et entreprises-formatrices - pour leur rôle dans le cadre de la réussite de la réforme de la formation professionnelle.

79 lauréats distingués pour leurs résultats remarquables

Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier et Monsieur Nicolas Schmit ont remis 79 certificats de la «Promotion du Travail» aux lauréats ayant excellé lors de leur formation et obtenu des résultats exceptionnels. Le ministre a salué les très bons résultats de cette promotion et précisé que la part des jeunes ayant trouvé un emploi était plus élevée chez ceux qui détenaient un diplôme professionnel que chez les élèves sans diplôme, avant de conclure que la formation restait la meilleure arme contre le chômage des jeunes.

Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier a félicité tous les lauréats pour les efforts qu'ils ont consentis tout au long de la formation qu'ils ont accomplie avec succès. Il a précisé que cet événement honore leur investissement personnel et les encourage vivement à poursuivre dans cette voie.

Luxembourg, le 06.02.2017

communiqué N°2

